

( N<sup>o</sup> 4. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi contenant le Budget de la Dette Publique pour l'exercice de 1849.

(Voir les N<sup>os</sup> 1 et 41 de la Chambre des Représentants.)

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette Publique est fixé, pour l'exercice 1849, à la somme de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-seize francs quatre-vingt-cinq centimes (29,782,776 fr. 85 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 28 novembre 1848.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) VERHAEGEN, aîné.

*Les Secrétaires,*  
(Signés) TKINT DE NAEYER.  
CH. DE LUESEMANS.

## Tableau du Budget de la Dette publique ( exercice 1849 ).

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et perma- nentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
	<i>Service de la dette.</i>			
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	300,000	»	
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	846,560	»	
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand livre de la Dette publique, à 2 1/2 p. ‰, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité . . . . .	5,502,640	78	»
4	Frais relatifs à cette dette. . . . .	3,000	»	»
5	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr. à 4 p. ‰, autorisé par la loi du 18 juin 1836. . . . . 1,200,000	1,500,000	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 300,000			
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . . . .	3,000	»	»
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. ‰, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 fr., à 3 p. ‰, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier jusqu'à l'échéance du 1 <sup>er</sup> août 1849). . . . . 1,023,309	1,364,412	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt pendant la même période. . . . . 341,105			
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette. . . . .	22,750	»	»
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier jusqu'à l'échéance du 1 <sup>er</sup> nov. 1849). 3,622,500	4,347,000	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt pendant la même période. . . . . 724,500			
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt. . . . .	108,333	33	»
11	Intérêts de l'emprunt de 28,621,718 fr. 40 c., à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 29 septemb. 1842 (depuis le 1 <sup>er</sup> janv. jusqu'à l'échéance du 1 <sup>er</sup> nov. 1849). 192,571 60	1,431,085	92	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt pendant la même période. . . . . 238,514 32			
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt. . . . .	37,500	»	»
13	Intérêts de la dette de 95,442,832 fr., à 4 1/2 p. ‰, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier jusqu'à l'échéance du 1 <sup>er</sup> nov. 1849). 3,579,106 20	4,374,463	13	»
	Dotation de l'amortissement de cette dette pendant la même période. . . . . 795,356 95			

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et perma- nentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844). . . . .	12,500	»	
15	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier jusqu'à l'échéance du 1 <sup>er</sup> novembre 1849). . . . . 3,174,600 »			
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt à 1/2 p. % du capital, pendant la même période. . . . . 352,733 33	3,527,333 33	»	
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844). . . . .	10,833 33	»	
17	Intérêts des deux emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, pour la période du 1 <sup>er</sup> novembre 1848 au 1 <sup>er</sup> novembre 1849, sur un capital approximatif de 37,768,000 fr. . . . .	1,888,400 »	»	
18	Frais relatifs au paiement des intérêts de ces deux emprunts. . . . .	2,500 »	»	25,966,039 81
19	Intérêts et frais présumés de la dette flottante. . . . .	550,000 »	»	
20	Rentes viagères. . . . .	»	4,975 36	
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée . . . . .	»	1,765 87	
22	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842). . . . .	105,820 10	»	
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	21,164 02	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. . . . .	»	165,000 »	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1830. . . . .	»	106,000 »	
	— civiles. . . . .	»	145,000 »	
24	— militaires et pensions des Indes. 2,350,000 »	2,350,000 »	»	
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	»	525,000 »	
	— de l'Ordre Léopold . . . . .	23,000 »	»	
	Arriérés de pensions de toute nature. . . . .	5,000 »	»	
		2,378,000 »	939,000 »	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.																
		CHARGES ordinaires et perma- nentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																	
25	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 <sup>er</sup> janvier au 18 avril 1849. . . . .	»	2,539 68	3,556,739 68																
26	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Traitements d'attente (<i>wacht-gelden</i>). . . . .</td> <td>» 21,700 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>). . . . .</td> <td>» 41,150 »</td> <td>» 37,200 »</td> </tr> <tr> <td>Secours annuels (<i>jaerlijksche onderstanden</i>) . . . . .</td> <td>» 4,350 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>» 37,200 »</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Traitements d'attente ( <i>wacht-gelden</i> ). . . . .	» 21,700 »		— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .	» 41,150 »	» 37,200 »	Secours annuels ( <i>jaerlijksche onderstanden</i> ) . . . . .	» 4,350 »			» 37,200 »		»	37,200 »
	CHARGES																			
	Ordinaires.	Extraordinaires.																		
	Traitements d'attente ( <i>wacht-gelden</i> ). . . . .	» 21,700 »																		
— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .	» 41,150 »	» 37,200 »																		
Secours annuels ( <i>jaerlijksche onderstanden</i> ) . . . . .	» 4,350 »																			
	» 37,200 »																			
<b>CHAPITRE III.</b>																				
<i>Fonds de dépôts.</i>																				
27	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables. . . . .	387,000 »	»	460,000 »																
	Intérêts arriérés sur des exercices clos. . . . .	3,000 »	»	»																
28	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État . . . . .	70,000 »	»	»																
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)																				
<b>TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.</b>		<b>28,797,295 94</b>	<b>985,480 91</b>	<b>29,782,776 85</b>																